



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

établissements

Question écrite n° 3252

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation injuste que rencontrent de nombreux jeunes lycéens du Valenciennois qui ne trouvent pas d'établissement d'accueil pour la prochaine rentrée scolaire. On mesure là toutes les conséquences des suppressions de classes, de sections et de la réduction des moyens nécessaires à un enseignement de qualité et une école de la réussite accessible au plus grand nombre. Les difficultés sont particulièrement criantes dans le Valenciennois où l'exigence de mesures inégalitaires et d'urgence est posée avec force. En conséquence il lui demande les mesures que le Gouvernement entend prendre pour permettre à tous les jeunes qui le souhaitent de poursuivre leurs études dans la filière de leur choix après le BEP ou le Bac Pro.

Texte de la réponse

L'arrondissement du Valenciennois, comme l'ensemble de la région Nord - Pas-de-Calais, se caractérise par la difficile insertion professionnelle des jeunes aux niveaux V et IV (BEP et baccalauréats professionnels). C'est la raison pour laquelle le recteur de Lille a développé les capacités d'accueil des filières technologiques conduisant aux brevets de techniciens supérieurs, lesquels bénéficient, dans cette région, d'une meilleure insertion dans le monde professionnel. Cependant, le poids de la demande sociale en faveur des secondes professionnelles reste très fort - 30 %, à savoir près de 10 % supérieur à la moyenne métropolitaine -. Afin de pallier un déficit d'accueil lors de la rentrée scolaire, des sections de BEP ont d'ores et déjà été ouvertes à Waziers (maintenance des systèmes mécaniques automatisés et vente action marchande) et à Anzin (vente action marchande) ainsi que les baccalauréats professionnels à Denain (MSMA) et à Anzin (commerce). Par ailleurs, les capacités d'accueil ont également été accrues en premières d'adaptation afin de développer la poursuite d'études dans les filières technologiques. En outre, des places en BTS électrotechnique ont été réservées à Saint-Amand pour les titulaires de baccalauréats professionnels.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3252

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 septembre 1997, page 3037

Réponse publiée le : 22 décembre 1997, page 4783